

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 mai 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq du mois de mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la culturelle, en session ordinaire et selon les directives de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 portant continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Madame Brigitte FRANCHET, Maire, et de Madame JOSEPH Martine, en qualité de doyenne de l'assemblée.

Étaient présents : M. BEYSSAC Benjamin, MME BONNIN Sylvie, M. AUCHÉ Vincent, MME DESRUJES Francisca, M. BRESSAND Pascal, MME GASTÉ Catherine, M. KOJÉOU Pascal, MME PERTHUIS Sophie, M. CAILLÉ Christophe, MME JOSEPH Martine, M. LECLAIR Rémy, MME BINEY Katia, M. MALLET Franck, M. FABLET Jean-Luc, MME HOOGE Laëtitia, conseillers municipaux.

Procurations : néant

Absents excusés : néant

Absents non excusés : néant

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

Madame GASTÉ Catherine a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 mai 2020.

**OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS.
Annule et remplace la délibération 31/2020 envoyée en préfecture le 26 mai 2020**

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire et explique que les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important.

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal étant de 15, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 4.


Vu la proposition de Monsieur le maire de créer 4 postes d'adjoints au maire,


Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré par 13 voix pour, 2 abstentions :

- de créer 4 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré le 25 mai 2020,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Benjamin BEYSSAC.

Certifié exécutoire compte tenu de
La transmission en Préfecture le : 08/06/2020
La publication le : 26/05/2020
Le Maire :

BB 

 B